

Présentation et synthèse

L'AMF, consciente du rôle de premier plan joué par les communes et les intercommunalités dans la gestion de la crise sanitaire et ses conséquences notamment économiques et sociales, a mené une enquête-flash en janvier 2021 auprès des membres des commissions Intercommunalité et Aménagement du territoire ainsi que des intercommunalités volontaires pour connaître **l'état d'avancement de la mise en place du plan de relance et l'évolution de la contractualisation dans les territoires intercommunaux.**

Nous disposons de **52 retours d'intercommunalités** dont neuf communautés d'agglomération, un établissement public territorial et quarante-deux communautés de communes, répartis dans 29 départements sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Les intercommunalités ayant répondu indiquent :

- **pour la très grande majorité avoir mis en place un plan d'aides spécifiques sur leur territoire pour lutter contre les effets de la crise sanitaire, économique et sociale**, bien avant et indépendamment des annonces du déploiement des mesures de France Relance. Elles l'ont fait avec leurs propres services d'ingénierie, en faisant appel parfois à des prestataires extérieurs ou à de nouveaux recrutements ;

- **que les besoins de plus d'ingénierie sont relativement partagés par toutes les communautés/EPT.** La corrélation avec la taille démographique n'apparaît pas évidente même si en dessous de 30 000 hab. les besoins de plus d'ingénierie sont majoritaires.

- Concernant la promotion du plan France Relance, **la très grande majorité des intercommunalités indique que le préfet (ou sous-préfet) a pris l'initiative de contacter les élus locaux depuis l'été dernier**, certains ayant déjà fait remonter leurs projets. Deux intercommunalités déplorent cependant aucun contact.

- **Les CRTE seraient en cours d'élaboration dans la quasi-totalité des intercommunalités répondantes.**

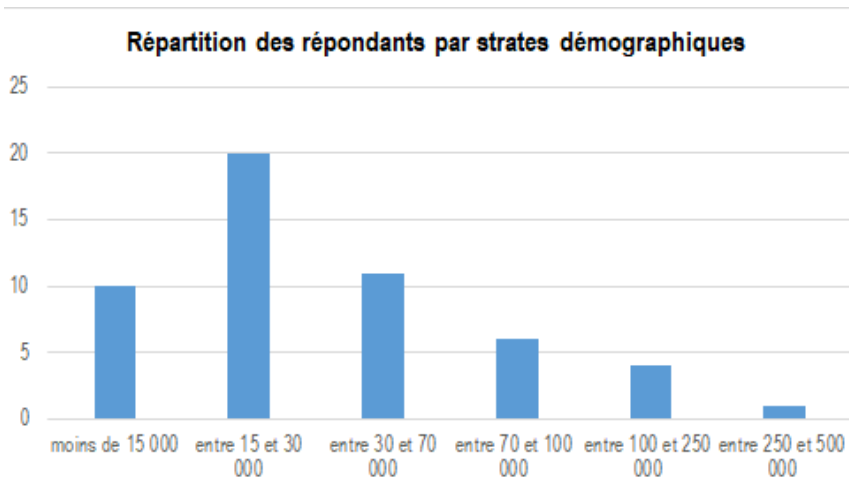
39 intercommunalités font état d'un périmètre de contractualisation arrêté, conformément à la limite du 15 janvier. Le périmètre retenu pour les 2/3 des répondants est celui de **l'intercommunalité à fiscalité propre**. Près d'un tiers embrasserait une échelle plus large regroupant plusieurs communautés.

- En ce qui concerne les projets de territoire, **la moitié des répondants fait état de projets en cours de modification ou d'élaboration (26/52).** Un peu plus d'un quart a un projet de territoire déjà arrêté (15/52) et 11 n'ont pas de projet de territoire propre à l'intercommunalité.

- S'agissant enfin et à ce stade de l'organisation des discussions avec l'Etat sur le contenu du projet de territoire, la situation est assez partagée du point de vue des dirigeants des intercommunalités : 22 font état d'une volonté de co-construction des projets avec l'Etat ou soulignent le caractère « ascendant » de la discussion (sur la base des projets de la collectivité), 11 n'ont pas encore engagé de discussion et 5 déplorent aucun contact. Certains redoutent également une manière descendante pour élaborer le CRTE.

Présentation et méthodologie

Les intercommunalités ayant répondu à l'enquête flash se répartissent par strates démographiques comme suit :

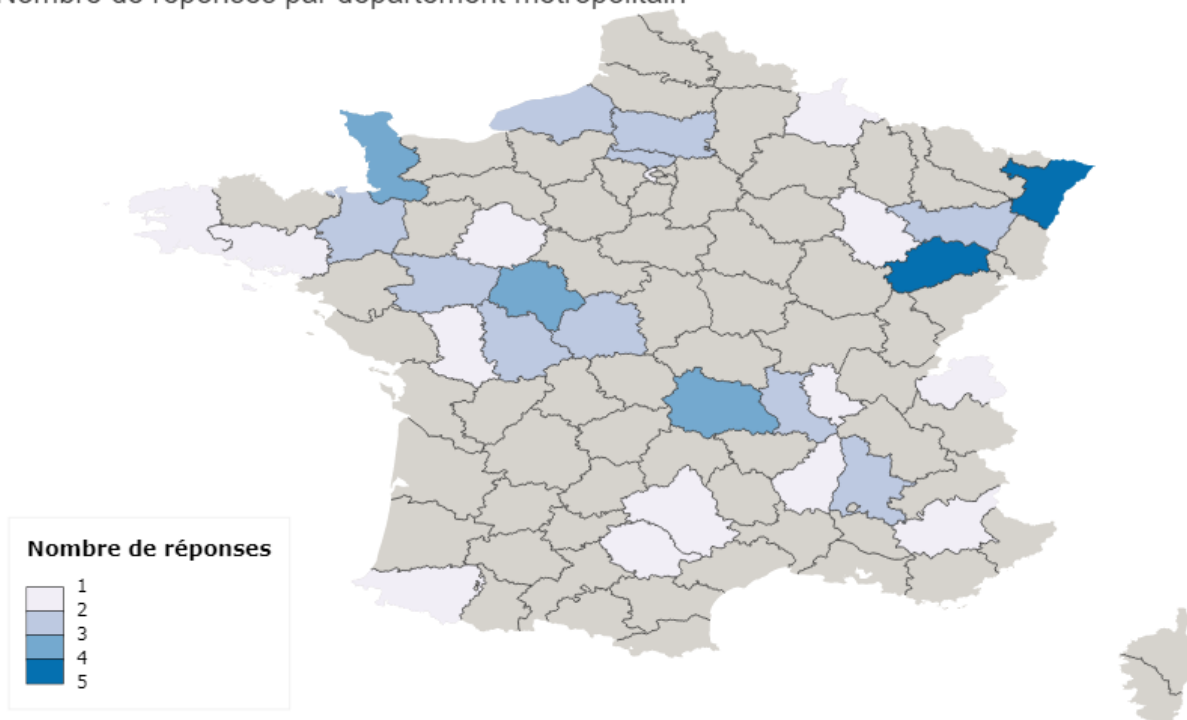


Les réponses ont été formulées notamment par les directions générales des services (29 réponses) et par les présidents d'intercommunalité (15 réponses).

Elles ont été reçues entre le 6 et le 22 janvier 2021 et dépouillées afin d'en tirer une vision des réalités du terrain et des diverses problématiques. **Les différents éléments développés ci-dessous n'ont pas vocation à être globalisés mais permettent d'ores et déjà de tracer quelques enseignements.**

Les intercommunalités ayant répondu sont réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain (cf. carte ci-dessous). Elles ne représentent qu'une partie du territoire national (29 départements).

Nombre de réponses par département métropolitain



Les intercommunalités prennent une part active dans la relance territoriale

Sur les 52 intercommunalités répondantes, **la très grande majorité (42) indique avoir mis en place un plan d'aides spécifiques pour lutter contre les effets de la crise sanitaire à l'échelle de l'intercommunalité, préalablement et indépendamment des annonces du déploiement des mesures de France Relance.** Cela vient confirmer le rôle important des intercommunalités, aux côtés des communes, dans la gestion des conséquences de la crise en tenant compte des priorités locales.

Pour mettre en place ces plans d'aides territoriaux, les intercommunalités ont mobilisé divers moyens.

Elles se sont majoritairement appuyées sur l'ingénierie dont elles disposaient en leur sein : c'est le cas de 37 des 42 intercommunalités ayant fait état d'un plan d'aide territorial.

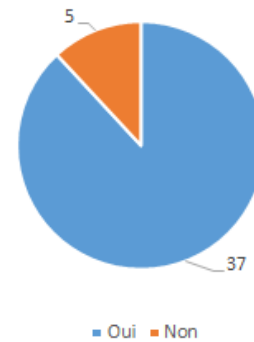
Plus du quart d'entre elles (12/42) ont fait appel à des prestataires extérieurs ou ont conclu des partenariats externes.

Cela a conduit à des recrutements pour près d'un quart d'entre elles (12).

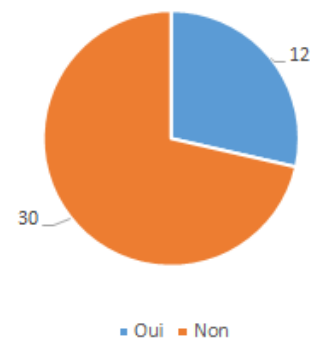
La mise en place de ces plans d'aides territoriaux n'a pas fortement influé sur l'ingénierie de projet des intercommunalités. Néanmoins, soulignons toutefois que 11 intercommunalités font état d'un impact positif sur l'évolution de leur ingénierie.

Par ailleurs, si l'on se reporte aux 52 intercommunalités répondantes, seules **cinq d'entre elles ont choisi de nommer une vice-présidence à la relance et/ou à la contractualisation.** Les présidents souhaitent conserver le pilotage de cette contractualisation en lien avec leur assemblée.

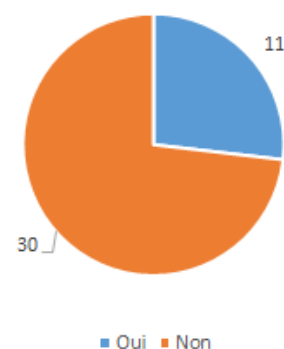
Appel à l'ingénierie de la structure intercommunale



Appel à de nouveaux partenaires

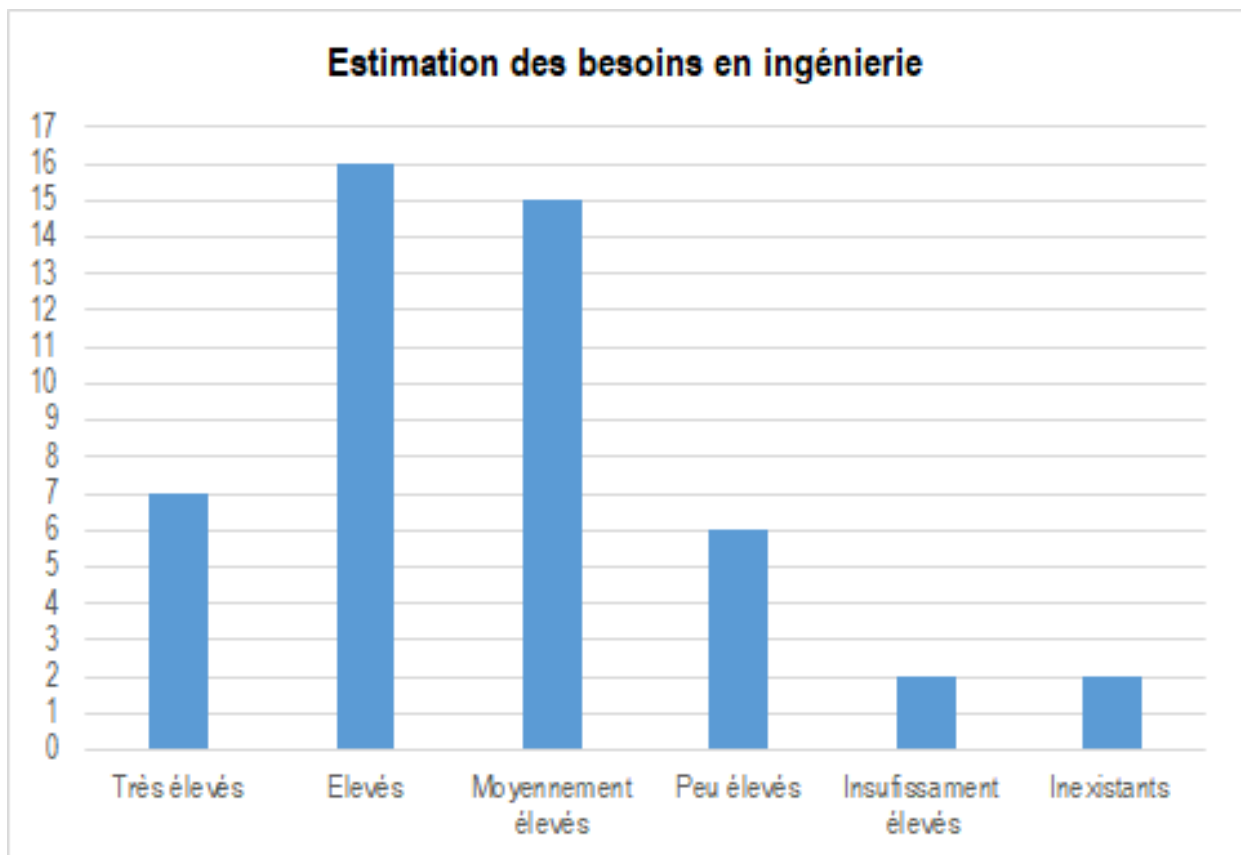


Appel à de nouvelles ressources



Des besoins en ingénierie plutôt partagés

En majorité, les besoins en ingénierie sont élevés et se rapportent à de l'ingénierie de suivi, de pilotage, d'évaluation, de gestion et d'animation de projet, d'expertise financière et stratégique et d'analyse technique.

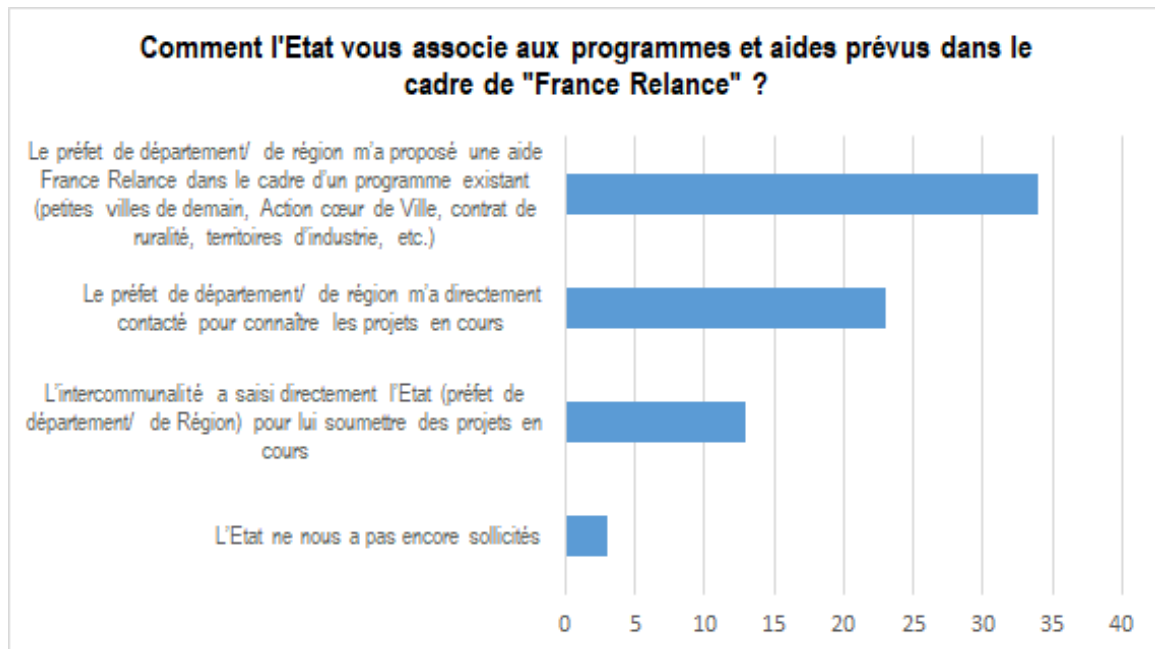


Si l'on s'intéresse aux intercommunalités ayant estimé **leurs besoins en ingénierie élevés voire très élevés (23)**, on se rend compte que cela **concerne principalement des structures de moins de 30 000 habitants (13)**.

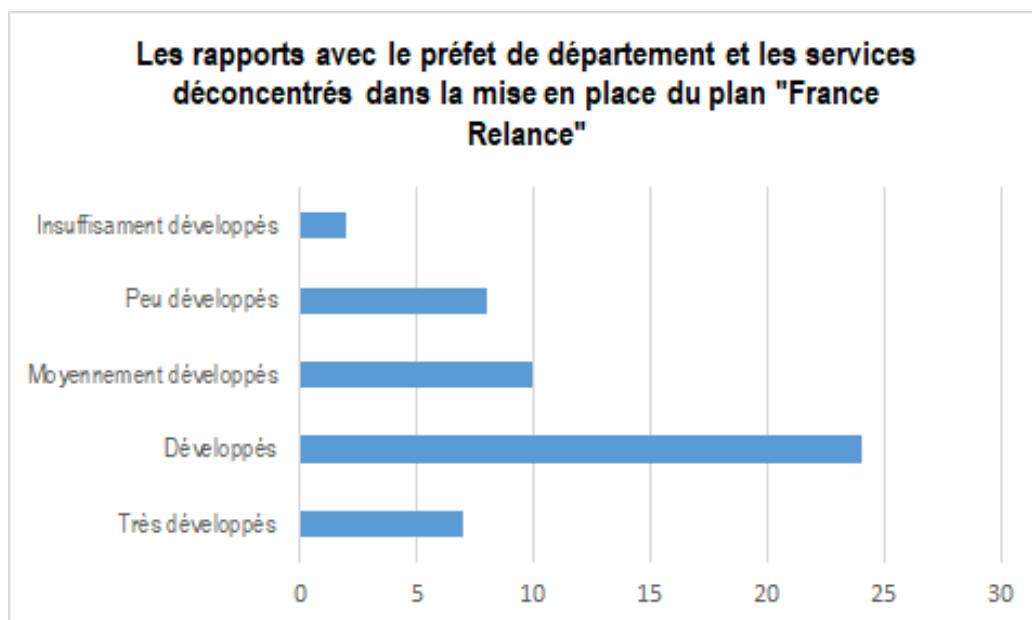
Les intercommunalités plus peuplées (CA et EPT) peuvent exprimer également des besoins en ingénierie mais davantage calibrés sur un « haut niveau d'analyse » (stratégique) que les plus petites structures, qui attendent une ingénierie de projet plus large (aide au montage de projets, analyse financière, etc.).

L'Etat, promoteur de "France Relance" auprès des intercommunalités depuis l'été dernier

Pour la grande majorité des intercommunalités, le **préfet ou sous-préfet a été à l'initiative de la promotion de France Relance auprès des élus locaux**. Certaines ont été à la fois contactées par les services déconcentrés de l'Etat et ont, en parallèle, saisi directement le préfet. Ces différentes relations se sont nouées depuis l'été dernier, de manière ponctuelle.

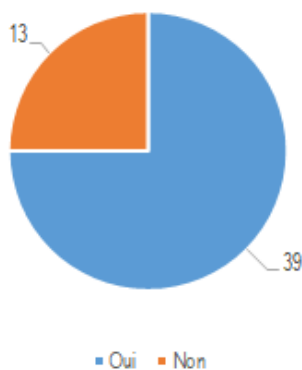


Si l'on se concentre sur les rapports entre les intercommunalités et les préfetures, on constate que ceux-ci sont plutôt bien développés.



Une nouvelle contractualisation en cours de construction et plutôt bien accueillie

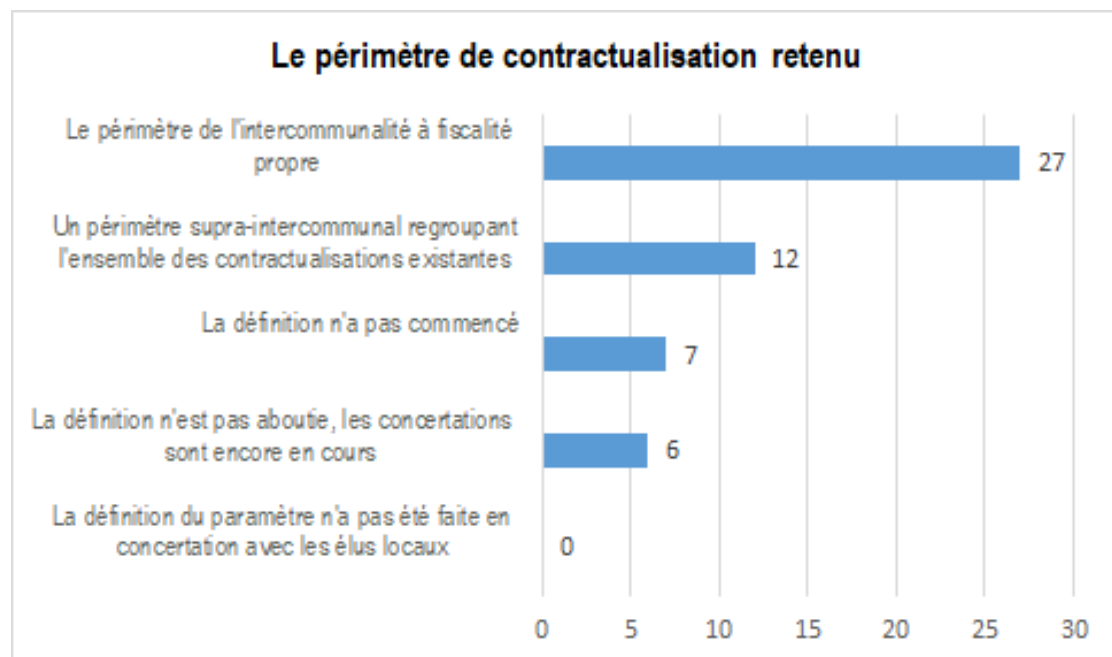
Un périmètre de projet a-t-il été défini ou préfiguré dans la perspective de la contractualisation ?



Les CRTE sont en cours d'élaboration dans la majorité des intercommunalités répondantes. 39 intercommunalités font état d'un périmètre de contractualisation arrêté, conformément à la limite du 15 janvier prescrite par la circulaire du Premier ministre du 20 novembre dernier.

Le périmètre de contractualisation majoritairement retenu, pour plus des 2/3, est celui de l'intercommunalité à fiscalité propre. Pour près d'un tiers des répondants le périmètre semble se dessiner au-delà, à l'échelle de plusieurs intercommunalités à FP.

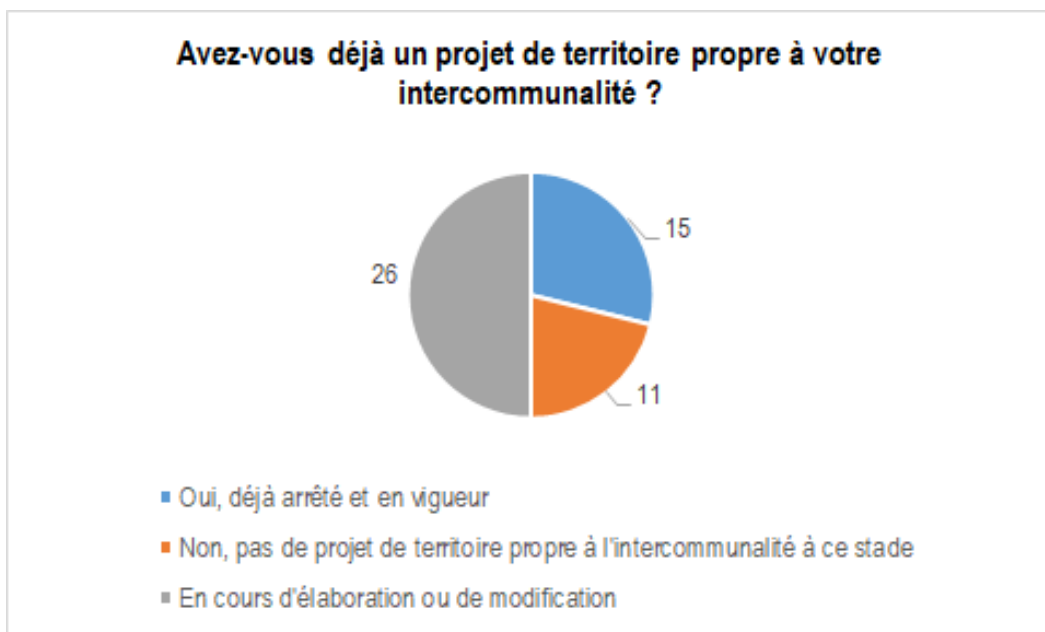
Le périmètre de contractualisation retenu



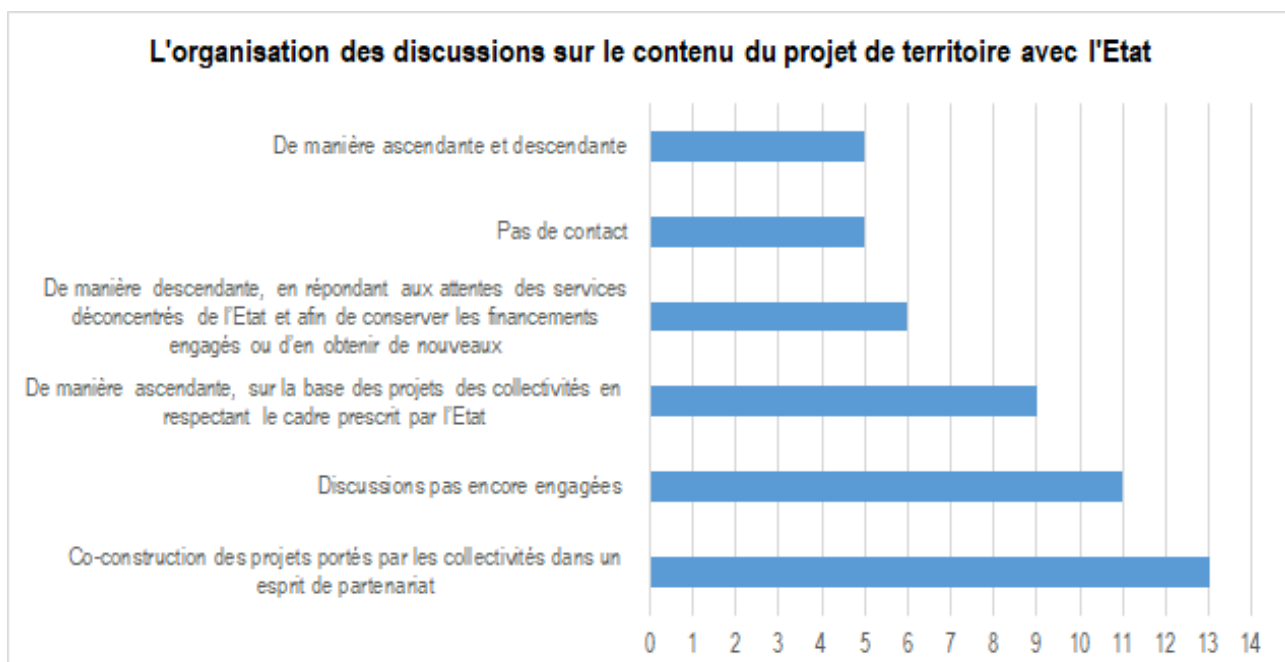
Un quart des répondants souligne que la définition du territoire de projet n'est pas aboutie voire n'a pas commencé. Il est important de noter que certaines préfectures ont accordé un délai pour la définition du périmètre.

Des projets de territoires dont l'état d'avancement est variable

En ce qui concerne les projets de territoire, **la moitié des répondants fait état de projets en cours de modification ou d'élaboration (26)**. Un peu plus d'un quart ont un projet de territoire déjà arrêté (15) et 11 n'ont pas de projet de territoire propre à l'intercommunalité.



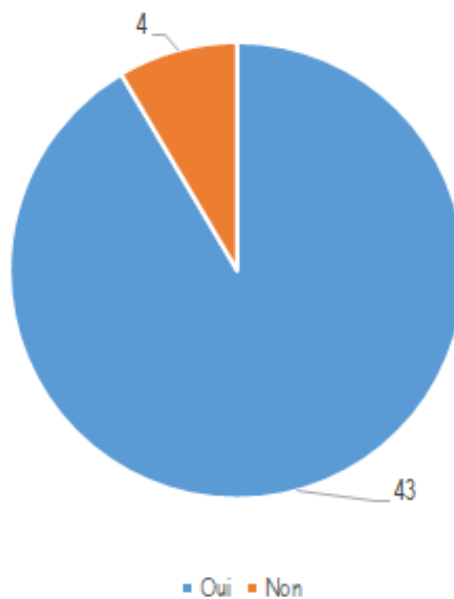
En ce qui concerne l'organisation des discussions sur le contenu du projet de territoire avec l'Etat, la situation est assez partagée du point de vue des dirigeants des intercommunalités.



Il est important de noter que **5 des 52 intercommunalités répondantes déplorent peu d'échanges voire des échanges inexistantes et aucune information au sujet de la nouvelle contractualisation**. Il s'agit d'intercommunalités des départements de l'Aveyron (12), d'Indre-et-Loire (37), de Haute-Savoie (74), de Seine-Maritime (76) et des Deux-Sèvres (79). Trois d'entre elles ont tout de même arrêté un périmètre de contractualisation. Ces structures ont souvent peu de liens avec leurs préfetures.

Pour autant, les CRTE sont globalement bien accueillis par les intercommunalités répondantes.

Envisagez-vous cette nouvelle contractualisation comme un outil de coordination et d'amélioration des relations avec l'Etat, pour décliner vos actions et donner une perspective financière à vos projets ?



43 d'entre elles jugent qu'il s'agira d'un nouvel outil de coordination permettant d'améliorer les relations avec l'Etat, de décliner les actions et de disposer de perspectives financières :

« une meilleure programmation des investissements et surtout une vision sur les investissements » ;
 « permet d'avoir un meilleur cadrage de l'action de la CC et espérer des financements plus importants » ;
 « le dialogue sera plus aisé » ; « permet plus de co-construction avec l'Etat et les autres collectivités » ;
 « Au nom de la cohérence territoriale et de la continuité des actions en faveur de l'habitat et du tissu économique local en souffrance en particulier depuis le début de la période de la Covid-19, la communauté serait favorable à cette nouvelle contractualisation malgré le calendrier contraint ».

Cependant, **certaines se montrent critiques et redoutent « une complexification inutile qui va mobiliser du temps et des énergies »** multipliant les interlocuteurs et la charge administrative.